

Ecrans

1. UTILISATION D'ECRANS

- a. Nord et Est prennent place d'un côté de l'écran, Sud et Ouest de l'autre côté. Si par erreur Nord et Ouest se trouvent du même côté de l'écran, les obligations prévues à l'alinéa 1 e. (déplacement du chariot) sont confiées à Ouest et Est.
- b. Nord est responsable du placement et du transfert des étuis avec les cartes.
- c. Le volet est fermé avant le début de la période d'enchères.
- d. Nord place l'étui sur le chariot et les joueurs prennent leurs cartes. Le volet reste fermé pendant toute la durée des enchères;
- e. Nord place le chariot sur la table et le retire. A chaque tour d'enchères après la dernière déclaration de leur côté de l'écran, Nord et Sud après un laps de temps de 3 secondes passent le chariot avec l'étui et les cartons de déclaration de l'autre côté de l'écran.
- f. L'utilisation de bidding-boxes est obligatoire. Pour enchérir, le joueur dépose son carton d'annonce sur la case du chariot placée à cet effet devant lui, en commençant par l'extrême gauche. Les cartons de déclaration suivants seront placés en allant vers la droite.
- g. Après le dernier passe, le chariot avec tous les cartons de déclaration est transféré du côté du joueur qui doit entamer. Celui-ci dépose sa carte d'entame face cachée et fait ouvrir le volet. Le volet est ouvert par un des défenseurs. Ensuite chacun a le temps d'examiner le déroulement des déclarations. Lorsque le joueur qui doit entamer en reçoit l'autorisation, il retourne sa carte d'entame face visible; les cartons de déclaration et le chariot sont retirés et le mort étale son jeu.
- h. L'étui reste déposé au milieu de la table jusqu'à la fin du jeu.

2.L'ALERTE

Toute déclaration qui s'écarte du règlement du système d'enchères standard décrit dans la Procédure d'alerte doit être alertée, également les contres et les déclarations supérieures à 3 SA

- a. Le joueur qui fait une déclaration devant être alertée dépose son carton d'alerte sur le dernier carton de déclaration de son adversaire se trouvant du même côté de l'écran. Cet adversaire doit lui-même rendre le carton d'alerte au joueur ayant alerté.
- b. Lorsque le chariot arrive de l'autre côté de l'écran, les deux joueurs qui s'y trouvent sont obligés, avant de déclarer, d'alerter suivant la procédure décrite au point 2.a. si la dernière déclaration de leur partenaire doit être alertée.
- c. Un joueur peut demander l'explication d'une déclaration d'un adversaire. Il pose la question par écrit à son voisin d'écran.
- d. Cet adversaire donne une réponse écrite indépendamment du fait que la question concerne sa propre déclaration ou celle de son partenaire.

3. MODIFICATION AU TRAITEMENT DES PENALITES

L'utilisation d'écrans implique l'annulation de certaines règles concernant le traitement des infractions qui sont d'application :

a. Les déclarations

Les déclarations illégales et inadmissibles portées à l'attention d'un joueur sont corrigées sans pénalité pour autant que le chariot ne soit pas passé de l'autre côté de l'écran.

b. Tant que le volet est baissé

Les stipulations et pénalités dont question aux articles ci-après ne sont pas d'application tant que le volet est baissé:

art. 11 Annulation du droit de pénaliser

art. 20 Rappel et explications:

Toute demande d'explication d'une déclaration se fait par écrit à l'adversaire situé du même côté de l'écran - la réponse est donnée par écrit par ce même adversaire.

art. 23-27 Irrégularités:

Exception: un joueur ne peut changer d'avis lorsque sa déclaration a été choisie d'une manière réfléchie et que son carton de déclaration se trouve déjà sur le chariot

art. 28-35 Déclarations hors tour

art. 36-39 Déclarations inadmissibles

art. 40 Ententes entre partenaires:

Durant les annonces, chaque joueur peut en permanence consulter la carte de convention de son adversaire.

art. 49 Exposition des cartes d'un joueur de la défense:

La carte n'est pas pénalisée et peut être reprise.

art. 54 Entame hors-tour:

Une entame hors-tour est reprise sans pénalité.

c. Le volet est ouvert

art. 54 Entame hors-tour:

Lorsqu'un joueur entame hors-tour face visible et que le volet s'ouvre, deux possibilités se présentent:

1. Les deux joueurs en défense ont exposé leur entame: dans ce cas, l'entame faite de la bonne main est maintenue, et l'entame hors-tour devient une carte pénalisée.

2. L'entame hors-tour est exposée, la carte du partenaire ne l'est pas encore: l'entame est - maintenant entièrement traitée comme une entame hors-tour sur base de l'art. 54.